



INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Face to face

MODE DE PARTICIPATION

BPCE

75013 - Paris

55, rue Bruneseau

DATE

06/06/2024

LIEU

55, rue Bruneseau

75013 Paris

PARTICIPATION

€0

INSCRIPTION

www.aefr.eu

CONTACT

contact@aefr.eu

01 70 98 06 53

Conference

Les Entretiens de l'AEFR : Le modèle mutualiste, une réponse aux défis de la finance européenne ?

Les Etats membres de l'Union européenne doivent plus que jamais répondre aux nombreux défis liés aux transitions environnementales, technologiques, et sociales. Compte tenu des capacités budgétaires réduites des Etats membres, les banques et les assurances restent incontournables pour assurer ces investissements: elles sont les catalyseurs de ces transitions et de ces changements.

Parmi les banques et les assurances, les établissements mutualistes sont en pointe dans le financement de ces transitions pour plusieurs raisons. D'abord, les groupes mutualistes sont dominants en France : deux tiers des financements de l'économie proviennent des banques mutualistes et les assureurs assurent une part importante du financement long terme. Ensuite parce que les établissements mutualistes sont présentes partout sur le territoire. Or, les trois transitions se manifestent par un fort besoin d'investissement dans les régions, au plus proche de la réalité du terrain, des collectivités territoriales, des PME, et des ménages qui font fonctionner nos tissus économiques. Les mutualistes sont ainsi incontournables pour accompagner leurs clients au plus proche de leurs territoires et de leurs réalités.

Néanmoins, leur place dans la réglementation européenne est complexe et mérite une réflexion approfondie. Toutes les grandes banques-assurances Françaises sont maintenant sous supervision consolidée de la BCE, qui pousse pour un alignement des modèles sans prendre en compte les spécificités du financement des territoires et ses contraintes. Or, les PME et

les collectivités locales ne pourront pas toutes se financer sur les marchés et ne pourront pas être au rendez-vous des défis environnementaux et digitaux sans un maillage granulaire, décentralisé, qui permet une relation de long terme entre le banquier, l'assureur et son client.

Face à l'impact de la réglementation et de la supervision européenne sur l'équilibre du modèle mutualiste, les mutualistes plaident pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités en Europe et au niveau national. Ce modèle parviendra-t-il à faire entendre sa voix dans un univers d'harmonisation des pratiques autour de modèles plus anglo-saxons ?

Le mutualisme a des atouts certains pour traiter les besoins d'investissements de long terme du fait de sa structure qui repose sur le service aux sociétaires dans une relation de long terme. Le maintien de la diversité des sociétaires et des clients dans les organes de gouvernance est ainsi essentielle au bon fonctionnement du modèle d'affaires.

C'est autour de ces questions à propos du modèle mutualiste, et au regard de l'évolution globale du paysage réglementaire européen, que ces entretiens se tiendront. Quelles sont les forces du modèle mutualiste ? Quels défis spécifiques ? Quelles adaptations pour préserver son identité dans le contexte réglementaire européen ? Quelle source d'inspiration pour le reste du secteur et comment répondre aux défis de la prochaine mandature ?



PROGRAMME

Intervenants: Pervenche BERES (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

Intervenants: Eric LAMARQUE (IAE Paris Sorbonne Business School)

Intervenants: Daniel BAAL (Crédit Mutuel Alliance Fédérale) / John BERRIGAN (European Commission) / Eric CHENUT (Fédération Nationale de la Mutualité Française)

Intervenants: Nicolas NAMIAS (BPCE)
